



Avis d'Appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration de la cartographie des risques de la FOS-Agri

1. Personne publique initiateur de l'avis

La Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Département de l'Agriculture- « FOS-Agri » Établissement public créée en vertu de la loi n° 60.12 promulguée par le dahir n° 1.14.128 du 21 rabia al aoual 1436 (13 janvier 2015).

2. Objet du présent avis

En application des dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés publics de la Fondation, et dans le cadre du renforcement de son dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques, la FOS-Agri souhaite procéder à l'élaboration de sa cartographie des risques.

Cet outil stratégique a pour objectif de recenser, analyser et hiérarchiser les risques susceptibles d'impacter la performance, la pérennité et la conformité de ses activités.

A cet effet, la Fondation lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour sélectionner un cabinet qualifié en vue de procéder à l'élaboration de la cartographie des risques.





3. Objectifs de la mission

Le présent appel vise à identifier des cabinets spécialisés en gestion des risques et dotés d'une expérience dans l'accompagnement des Fondations d'œuvres sociales.

Le cabinet retenu devra procéder à :

- L'identification et la classification des risques (stratégiques, opérationnels, financiers, juridiques, etc.) ;
- L'évaluation de la criticité des risques identifiés ;
- L'élaboration d'une cartographie synthétique et dynamique des risques ;
- La proposition de dispositifs de maîtrise et de suivi des risques avec l'intégration du dispositif à celui d'audit interne ;
- L'animation d'ateliers participatifs avec les parties prenantes internes.

4. Profil recherché

Le cabinet retenu devra justifier :

- D'une expertise en gestion des risques (minimum 5 ans) ;
- D'une bonne connaissance des structures publiques et des Fondations des œuvres sociales (Souhaitable).
- Des références dans le domaine de l'accompagnement des Fondations des Œuvres sociales..
- D'une équipe qualifiée avec des compétences en gestion, management des risques, contrôle interne et formation.





5. Critères de sélection des manifestations d'intérêt

Les dossiers seront analysés selon les critères suivants :

- Adéquation de la proposition avec les besoins de la FOS-Agri ;
- Présentation et offre financière ;
- Expérience et références du consultant ; (Expériences et références avec des Fondations d'œuvres sociales souhaitable) ;

6. Clauses Techniques :

Le cabinet retenu devra réaliser la mission selon les étapes ci-dessous :

5.1. Phase de cadrage

- Prise de connaissance du fonctionnement de la FOS-Agri (missions, organisation, processus, etc.) ;
- Entretiens avec les parties prenantes clés (Directions, responsables de services, cadres etc.) ;
- Définition du périmètre de la cartographie des risques ;
- Validation d'un plan de travail détaillé et d'un calendrier.

5.2. Identification et classification des risques

- Animation d'ateliers participatifs ou entretiens individuels ;
- Identification des risques par processus, activité ou domaine (stratégique, opérationnel, financier, conformité, etc.) ;
- Regroupement des risques selon une typologie reconnue (COSO, ISO 31000, etc.).

5.3. Évaluation des risques

- Appréciation de la probabilité d'occurrence et de l'impact potentiel ;
- Définition de critères d'évaluation clairs et adaptés au contexte de la FOS-Agri ;
- Cotation des risques selon une matrice d'analyse





5.4. Élaboration de la cartographie

- Construction de la cartographie visuelle des risques (graphe, tableau, etc.)
- Hiérarchisation des risques (risques majeurs, critiques, acceptables, etc.) ;
- Analyse croisée avec les dispositifs de contrôle existants.

5.5. Recommandations et plan d'actions

- Proposition de mesures de prévention, de réduction ou de contrôle des risques ;
- Élaboration d'un plan d'actions priorisé avec fiches actions ;
- Recommandations pour le suivi périodique des risques.

6. Restitution finale

- Présentation des résultats ;
- Appui à la définition d'un dispositif interne de gestion des risques ;
- Formation et sensibilisation.

Livrables attendus

À l'issue de la mission, les livrables suivants sont attendus :

- ✓ Rapport de cadrage incluant le diagnostic initial, le périmètre, la méthodologie et le planning validé ;
- ✓ Rapport d'identification et d'évaluation des risques, avec les grilles d'analyse et les éléments collectés ;
- ✓ Cartographie des risques sous forme graphique (matrice) et détaillée (tableau des risques) ;
- ✓ Plan d'actions de maîtrise des risques, incluant les propositions de dispositifs de gestion et intégrant le dispositif d'audit interne ;
- ✓ Rapport final de synthèse intégrant tous les livrables précédents ;
- ✓ Support de présentation pour restitution à la Fondation ;
- ✓ Module de sensibilisation / formation sur la gestion des risques pour les équipes internes.





7. Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être adressée ou déposée à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci- dessous :

Adresse : 461 ,Av Hassan II Agdal Rabat – BP : 562.

Le dossier des éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- La présente annonce paraphée, datée et signée ;
- Un dossier de candidature comprenant :
 - Présentation du cabinet et les documents administratifs (Statut ; Attestation fiscale ; Attestation CNSS ; RC ; Attestation d'inscription à la TP) ;
 - Une note méthodologique détaillant l'approche et la démarche proposées.
 - Les références et expériences pertinentes en lien avec la mission.
 - Les CV des experts proposés.
 - Tout document jugé pertinent pour démontrer la capacité à exécuter la mission.
 - Présentation de ses activités et de ses références notamment dans le secteur publique (Fondations des œuvres sociales souhaitable) ;
 - Extrait de ses activités liées au secteur en question, sur les trois derniers exercices ;

• Offre financière

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par la FOS-Agri





8. Date limite des manifestations d'intérêts

Toute manifestation d'intérêt éventuelle non parvenue à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 14/05/2025, à 16 heures, ne sera pas pris en compte.

9. Déroulement de la procédure

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs candidats manifestaient leur intérêt au présent avis, la FOS-Agri organisera une procédure de sélection.

La FOS-Agri se réserve son plein droit de renoncer, à tout moment de la procédure, à la présente consultation pour l'élaboration de la cartographie des risques. Cette renonciation n'ouvrira droit à aucune indemnisation des candidats.

